



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Japon

Question écrite n° 104386

#### Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'aide apportée par la France au peuple japonais suite aux catastrophes qui se sont succédées sur le sol nippon en mars 2011. En effet, le 11 mars 2011 le Japon a été victime d'un séisme de grande ampleur puis d'un tsunami qui ont ravagé les côtes du nord-est du pays, faisant des milliers de victimes, disparus et sans-abris. Elle lui demande dans quelle mesure la France a participé à l'aide internationale à destination du Japon, aussi bien en hommes (équipes de secours, médecins...), qu'en matériels divers mais également financièrement.

#### Texte de la réponse

L'aide apportée par la France au Japon a pris dans un premier temps la forme d'un soutien aux opérations de secours et de recherche sous décombres. Les 121 personnels de la mission française sont arrivés au Japon lundi 14 mars à 15 h 30, avec 14 tonnes de matériel. Ils sont intervenus dans la région de Sendai avant de se replier vers la base américaine de Misawa. Leur action s'est ensuite concentrée sur des opérations de déblaiement d'un long sentier menant au village de Mikawamechiku, riverain à la ville de Misawa. Leurs efforts ont ensuite porté sur le village portuaire d'Okuki. La seconde phase de l'aide a consisté en l'envoi de dons humanitaires à destination des populations sinistrées. La France a procédé, le 17 mars, à l'envoi de 8 000 couvertures destinées aux victimes de la catastrophe vivant à Miyagi. Le 25 mars, un second envoi de matériel humanitaire a été effectué : 7 000 couvertures, 100 000 bouteilles d'eau, 1 million de masques respiratoires (don de la sécurité civile), 5 tonnes de fruits en conserves, 50 000 soupes déshydratées (don de Tang Frères), 100 000 flacons de solution hydro-alcoolique (don des Laboratoires Pierre Fabre) et 5 tonnes de médicaments et produits médicaux de l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires du ministère de la santé, ont été acheminés au Japon. Les détachements de la sécurité civile ont été chargés de la distribution de l'aide humanitaire. Parallèlement, une importante aide technique nucléaire a été apportée au Japon. Areva et EDF, en relation avec l'opérateur japonais Tepco, ont envoyé du matériel de protection et de mesure ainsi que 95 tonnes de bore par l'intermédiaire de deux vols qui sont arrivés à Tokyo le 19 mars. Le groupement d'intérêt économique Intra (Areva, EDF, CEA) a acheminé le 25 mars 30 tonnes d'appareils de radioprotection et de mesure de la radioactivité, 3 camions de mesures environnementales, une remorque de contrôle atmosphérique, 10 pompes d'exhaure, 5 compresseurs d'air mobiles et 5 groupes électrogènes. Enfin, en réponse à une demande des autorités japonaises, un nouveau chargement de 4 tonnes de matériel de radioprotection a été acheminé le 10 avril 2011. Ces matériels ont été fournis conjointement par le ministère de la défense, le ministère de l'intérieur, le Commissariat à l'énergie atomique, GDF Suez et Areva.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Colette Langlade](#)

**Circonscription :** Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104386

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 avril 2011, page 3232

**Réponse publiée le** : 6 septembre 2011, page 9555